

## LA BOURSE

Cloître d'hier à Galata	
L'or.	688 —
Ltg.	680 —
Francs	276 —
Lires	126 —
Drachmes	85 50
Marks	10 —
Lens	20 75
Levas	22 25

ABONNEMENTS  
UN AN SIX MOIS  
Lts. Lts.  
Constantinople... 9 5  
Province..... 11 6  
Etranger frs... 100 frs... 60

# LE BOSPHORE

«Gissez dire, laissez-vous blâmer, condamner, emprisonner, laissez-vous pendre, mais publiez notre pensée.

PAUL-Louis COURIER.

3me Année.— No 783

MARDI

23

MAI 1922

RÉDACTION-ADMINISTRATION

Péra, Rue des Petits-Champs, No 5

TELEGRAMME «BOSPHORE» PERA.

Téléphone Péra 2089.

## Journal Politique, Littéraire et Financier

ORGANE FRANÇAIS INDÉPENDANT

Directeur-Propriétaire MICHEL PAILLARÈS

LE NUMÉRO 100 PARAS

## LA DATE FATIDIQUE L'Allemagne payera-t-elle le 31 mai ? Une manœuvre "in extremis"

M. Hermès, « le deux fois si bien nommé », ministre des finances allemand, et son *ad latum*, M. Bergmann, sont à Paris afin d'entretenir en arrangements directs avec le gouvernement français. La méthode des palabres cosmopolites ne leur ayant pas réussi, les Allemands, sur le conseil même du promoteur des Conférences internationales, comme le seul moyen de résoudre les problèmes politiques, en viennent aux négociations de cabinet à cabinet qui, dans l'espèce, ne sauraient avoir lieu. Si encore les délégués du Reich apportaient des propositions nouvelles et concrètes ou étaient prêts à faire des offres fermes, la Commission des Réparations pourrait en entamer la discussion. Mais la politique de l'Allemagne vise plus que jamais ce double but : ne pas payer et ne pas être occupée. La dernière manœuvre consiste à faire échouer de mesures qui, de prime abord, présenteraient de l'intérêt, mais dont l'application exigerait un temps assez long pour que l'apologue du Fabaliste : *Le roi, l'an...* fut en effet exclue.

De quoi s'agit-il, en effet ? Au 31 mai, l'Allemagne ne doit opérer aucun versement. Mais, de par la décision de la Commission des Réparations, elle est, pour pouvoir bénéficier du moratorium partiel qui lui est accordé, tenue d'avoir, à cette date, pris les mesures suivantes : 1) Vote par le Reichstag et mise en vigueur d'un programme supplémentaire d'impostes (60 milliards de marks-papier pour l'exercice en cours, dont 40 avant le 31 décembre) ; 2) autonomie de la Reichsbank, ce qui a pour but d'empêcher la fabrication indéfinie de nouveaux billets de banque ; 3) contrôle sur l'organisation fiscale ou administrative.

En vertu de cette dernière condition, l'Allemagne devait communiquer à la Commission les mesures législatives adoptées. Le comité des garanties exercerait un contrôle sur l'application de cette législation, sur la situation des travaux d'assiette et sur le mouvement des impôts. Les dépenses seraient comprises (services publics, subventions, débours somptuaires, contribution aux dépenses collectives). En attendant que la perception des impôts nouveaux y suffise, le Reich ferait face au déficit budgétaire par l'émission d'emprunts intérieurs autres que des bons du Trésor escomptés par la Reichsbank. La fuite des capitaux à l'étranger sera empêchée et les mesures adoptées seraient contrôlées par le comité des garanties. L'établissement et la publication des statistiques seraient repris dans les mêmes conditions qu'avant la guerre et toutes facilités données pour les contrôles.

Ce programme a été rejeté par le Reichstag, à une forte majorité, après un discours dans lequel le « bon » chancelier Wirth s'est exprimé avec une violence inaccoutumée. Chassez le naturel, il revient au galop ! Sur la question des nouveaux impôts, le chancelier s'exprime ainsi : « Je dois déclarer au nom du gouvernement du Reich, avant toute autre considération et sous une forme claire et précise, que c'est là une condition et une exigence inadmissible. Selon M. Wirth, la bise du phénix n'était que la conséquence des conditions imposées par les Alliés et on ne pouvait établir le chiffre des impôts demandés. Quant aux mesures de contrôle, il protestait superficiellement contre leur principe, estimant « inconciliable avec le droit de libre disposition d'un peuple et avec l'honneur d'une grande nation que des organes étrangers lui soient adjoints pour le contrôle ». Enfin, il

déclarait que l'extension du contrôle à l'administration fiscale « rendrait illusoire et même étofferait dans le germe toute tentative de paiement des obligations envers l'étranger. » Et il concluait que, seul, un emprunt extérieur pouvait fournir la clef du problème des Réparations.

Nous disions au commencement qu'il n'y avait nullement lieu à des négociations entre le gouvernement de Berlin et celui de Paris. En effet, c'est à la Commission des Réparations, seule compétente en la matière, que doivent s'adresser MM. Hermès et Bergmann. Ce qu'ils n'ont pas pu accomplir à Gênes quand ils s'efforçaient, par mille moyens détournés, de faire évoquer, dans un débat international, la question de l'échéance du 31 mai, les Allemands essaient de la réaliser par des tractations séparées de gouvernement à gouvernement. La tactique est aisée à concevoir. Ils veulent arriver au désassise-ment de la Commission des Réparations pour frapper d'inanité toute la procédure prévue par le traité de Versailles. Les Réparations sont l'affaire exclusive de la Commission. Nul n'a connu, tant que le 31 mai ne sera pas échu. Tant que la Commission ne se sera pas prononcée sur la conduite tenue par l'Allemagne, toute négociation d'un gouvernement allié avec le Reich doit être exclue.

Quand la Commission, ayant fixé ce que l'Allemagne peut et doit payer, lui aura fait sommation de s'exécuter et que celle-ci n'obtiendra pas aux conditions posées, le rôle des gouvernements commencerai. Comme elle ne possède ni canons ni mitrailleuses, une fois la carence du Reich constatée, elle en appellera aux gouvernements alliés afin qu'ils arrêtent les sanctions qui s'imposent. Et ces sanctions, ils ont la liberté de les prendre, ensemble, d'un commun accord, ou chacun séparément, pour la sauvegarde de ses droits.

A. de La Jonquiére.

Voir en 2me page la victoire de Mazloumidis au Sporting-Cub et le procès Bourla devant la cour martiale britannique.

La santé de la princesse Elisabeth se rétablit

Athènes, 21. T.H.R.— Le bulletin médical publié à midi dit que la princesse passe une nuit calme et qu'une amélioration sensible a été constatée dans son état général.

La guerre civile en Chine

Londres, 21. T.H.R.— L'Agence Reuter annonce que le général Chang-Tso-Lin, en vue de mettre fin à la guerre civile, donna ordre aux troupes de Mandchourie à quitter Moukden et d'évacuer la province de Chihki.

A la suite d'un abordage, le paquebot anglais Egypt coule

Brest, 21. T.H.R.— Le paquebot anglais *Egypt* allant aux Indes, coula à la suite d'un abordage avec un cargo français, *Seine*, qui ralia Brest avec de nombreux passagers sauvés. Une vingtaine de cadavres furent retrouvés. Le nombre probable des victimes est de 95.

Le vapeur *Egypt* fut abordé entre les deux chemins les passagers et l'équipage tentèrent de lancer les embarcations à la mer, mais ces embarcations furent prises de force par les matelots indiens. Après la disparition du paquebot, qui coula au bout de vingt minutes, les naufragés s'accrochèrent aux épaves, en attendant d'être secourus par le cargo *Seine*. On compte quinze passagers et 80 hommes à bord. L'équipage dispute donc le docteur et le chef mécanicien. Le commandant du paquebot *Egypt* fut sauvé.

La crise politique  
en Grèce

M. Protopapadakis  
avec un ministère de coalition  
est arrivé à dénouer  
la crise hellénique

Athènes, 21 mai.

Après de longues délibérations entre MM. Gounaris, Stratos et Boussios au sujet des possibilités de former un ministère de coalition, M. Boussios a déclaré ne pouvoir s'accorder avec le point de vue de ses deux collègues, ni participer à la combinaison envisagée. M. Caloyeropoulos ayant fait les mêmes réserves, MM. Gounaris et Stratos ont décidé de constituer un cabinet d'alliance mixte sous la présidence d'une autre personnalité. Tous deux ayant porté leur choix sur M. Protopapadakis pour ce poste, ils se sont rendus au Palais pour en informer le roi. Celui-ci agréa la proposition et manda aussitôt l'ancien ministre des finances auquel il confia la mission de former un ministère.

Celui-ci a été constitué comme suit : M. Stratos, intérieur, Typaldos, marine, Ladopoulos finances, Léonidas, trésor, Gounaris, justice, Baltazzis, affaires étrangères, Théotokis, guerre, Roufos, économie nationale, Argyros, agriculture, Stratigos, communications, Theodoridis, assistance et Polýnis, instruction.

(Bosphore)

C'est demain que le nouveau ministère, après avoir prêté serment, se présentera à l'Assemblée nationale pour poser la question de confiance.

Athènes, 21. T.H.R.— Les pourparlers qui se poursuivaient depuis trois jours entre MM. Gounaris et Stratos aboutirent à un accord complet sur la formation d'un cabinet de coalition, composé de membres éminents des deux partis, sous la présidence de M. Protopapadakis.

Le nouveau président du conseil est ingénieur, ayant fait ses études à Paris, et qui se fit distinguer par l'exécution de grands travaux publics en Grèce. Il est su tout connu par le dernier emprunt forcé dont il élabora l'ingénieux système et par ses sentiments envers la France et l'Angleterre.

Le nouveau cabinet comprend notamment, outre M. Protopapadakis comme président et ministre des finances, M. Gounaris à la justice, M. Baltazzis aux affaires étrangères, M. Théotokis à la guerre, M. Stratos à l'intérieur et M. Vouras à l'Économie nationale.

La presse en général dit que l'accord intervint à pour donner à la Grèce un gouvernement qui pourra maintenir au parlement une stabilité incontestable.

Un accord est intervenu sur les travaux de l'assemblée lui permettant d'accomplir son mandat de révision de la Constitution.

Les pays baltes contre les Soviets

Helsingfors, 21. T.H.R.— Au cours de la manifestation qui eut lieu à Moscou contre l'exécution du chef des communistes estoniens Künigis, Zurovjeff déclara que l'Estonie n'appartenait bientôt aux Soviétis. Soixante membres de la commission estonienne à Petrograd furent arrêtés sous l'accusation d'espionnage.

— On télégraphie de Réval que le président de la République estonienne, insista sur la nécessité de la fortification d'un bloc duquel des pays baltes par suite de l'accentuation des visées agressives des Soviétis.

A l'occasion du Congrès  
Eucharistique

Une imposante et grandiose  
cérémonie se prépare pour  
dimanche prochain  
à Constantinople

Cette semaine se tient à Rome le XIe Congrès eucharistique international. Les fêtes commencent demain, mercredi. Elles se termineront dimanche prochain par une cérémonie monstre, si l'on peut employer ce mot, en une telle circonspection qui attirera certainement à la Basilique du Vatican et aux abords de la place St-Pierre plus de cent mille fidèles.

A l'occasion de ce Congrès et sur l'ordre exprès du Souverain Pontife, des cérémonies analogues auront lieu tout le monde catholique. Le Pape a voulu qu'ainsi la Catholice entière participe aux fêtes romaines. Ce sera comme un hommage mondial à Jésus-Christ.

A Constantinople, en l'absence de Mgr Doïci, Mgr André Cesarano, gérant de la Délégation Apostolique, interprétant la pensée de Pie XI, a décidé que durant les quatre jours du Congrès, des fêtes spéciales auront lieu à la Basilique-Cathédrale St-Esprit à Pancaldi. Pour dimanche prochain, dernier jour du Congrès, une imposante et grandiose cérémonie est préparée pour clôturer les fêtes. Une immense procession se déroulera de St-Antoine à Péra à la Cathédrale à Pancaldi. Toutes les écoles catholiques, toutes les associations d'enfants de Marie, de Mères chrétiennes, de jeunes gens, d'hommes, de même que le clergé de toutes les paroisses et de tous les rites, participeront à cette procession.

Durant la procession, toute circulation sera interrompue le long de la grand'rue. La bénédiction finale sera donnée dans le cimetière arménien qui fait face à la Cathédrale. A cette occasion, par les scènes du génie français, un immense autel est construit dans ce cimetière. Ce sera beau et imposant, comme souvent toujours faire nos b'aves soldats. Les musiques alliées feront entendre des airs religieux tout le long de la procession, pendant que sonneront à toute volée les cloches de toutes les églises catholiques de la ville.

Toutes les mesures sont prises pour que l'ordre le plus complet ne cesse de régner durant cette cérémonie qui compare dans les annales religieuses de Constantinople.

Angora, 22 mai.

Le congrès asiatique de Moscou a été définitivement fixé à l'automne prochain. 13 Etats y participeront. Les Soviets ont déjà envoyé les convocations nécessaires invitant les divers Etats à préparer les documents et dossiers nécessaires aux débats, le gouvernement allemand a demandé à Moscou l'autorisation d'envoyer également ses délégués étant donné que l'Allemagne désire entretenir avec l'Orient des relations économiques. Les Soviets ont jusqu'ici réservé leur réponse.

(Bosphore)

Caucase et Angora

Angora, 22 mai

Nous avions annoncé, il y a quelques jours qu'Ibrahim Abiloff délégué d'Azerbaïdjan à Angora avait été chargé de la représentation diplomatique des Etats confédérés du Caucase. Les Soviets de Russie ayant fait opposition à cette décision, Ibrahim Abiloff a été nommé commissaire de l'instruction publique en Azerbaïdjan et rappelé d'Angora. La représentation diplomatique auprès des kalmakas sera confiée à un diplomate Azerbaïdjanais après agrément du gouvernement des Soviets. (Bosphore)



Lord Chamberlain  
don les récentes déclarations aux Communes, à propos de la situation des Chrétiens, ont fait une si grande sensation en Orient.

M. LLOYD GEORGE  
est reçu triomphalement  
A LONDRES

Londres, 21 T. H. R. — M.

Lloyd George est arrivé à Londres samedi soir. Une réception des plus remarquables lui a été faite à la gare Victoria. Le perron de la gare était bondé de membres des deux Chambres y compris M. Chamberlain et d'autres ministres tandis qu'une foule énorme était massée aux abords de la gare.

Dès que le Premier ministre apparaît à la portière de son wagon, des hourrahs enthousiastes éclatent de tous côtés et durèrent plusieurs minutes.

Le due D'Atholl, délégué par le roi à la réception, a souhaité la bienvenue au nom de Sa Majesté. Ensuite, M. Lloyd George s'est rendu avec sa femme et sa fille à sa résidence officielle. Partout il y avait des foules massées qui lui firent des réceptions enthousiastes.

Conseil des ministres

Londres, 21. T. H. R. — Une réunion du conseil des ministres aura lieu demain où M. Lloyd George, aux occasions d'écouter avec ses collègues diverses questions concernant la Conférence de Gênes.

On s'entendra sur la date à fixer pour les débats sur cette question à la Chambre. Probablement ces débats auront lieu jeudi ou lundi prochain.

Nos Dépêches

Le congrès asiatique de Moscou

Les élections en Irlande

Angora, 22 mai.

Le congrès asiatique de Moscou a été définitivement fixé à l'automne prochain. 13 Etats y participeront. Les Soviets ont déjà envoyé les convocations nécessaires invitant les divers Etats à préparer les documents et dossiers nécessaires aux débats, le gouvernement allemand a demandé à Moscou l'autorisation d'envoyer également ses délégués étant donné que l'Allemagne désire entretenir avec l'Orient des relations économiques. Les Soviets ont jusqu'ici réservé leur réponse.

Le pari mutuel a réalisé d'excellentes récettes. Ajoutons que cette première journée fut celle des favoris, soit par la monte du capitaine Fabre, apprécié dès lors dans quelques courses l'an dernier, soit par la renommée, après des invités, de certaines bêtes appartenant aux écuyers du prince héritier ou du prince Omar Farouk effendi.

Résultat des Courses d'avant-hier :

1re Course : Military.

Capitaine Favre «Sassic» monté

par le propriétaire. No 1.

Général Priou «Stamboul» par le

lieutenant La Brumière. No 2.

Lieutenant Chedmail «Fi Fie»

monté par le propriétaire. No 3.

disqualifié pour n'avoir pas porté le poids exact.

Le 4me ne s'étant pas présenté au pesage, il n'y a pas eu de 3me placé.

3ème course : Prix du Printemps.

S.A.I. le prince Omer Faroukh, Vexed, monté par Walls, No 1.

M. J. C. Giles, Cup Mark, monté par le maj. Grubb, No 2.

Captaine J. C. Petherick Prediction, monté par M. Naylor, No 3.

Gagné par 2 longueurs et une longueur entre les 2e et 3e.

Le gagnant reçoit Pts. 100. Placés pts. 50 et 130.

4e course : Prix des cochers.

Fahir bey, Taleb, Saferoff No 1.

Raghib bey, Mashallah, No 2.

Niazi bey, Pawooh, No 3.

Gagné par 1/2 longueur et 2 longueurs entre les 2e et 3e.

Le gagnant reçoit Pts. 90 pour 50. Placés pts. 60 et 200.

5e course : Military (2e série).

Captaine Fabre, Caracole, monté par le propriétaire, No 1.

de Chiappini, Eclair, monté par le propriétaire, No 2.

Lt Serot d'Almeras, Fanchette, monté par le propriétaire, No 3.

Gagné par 2 longueurs et 1 longueur entre les 2e et 3e.

Le gagnant reçoit Pts. 70. Placés Pts. 60 et 140.

6e course : Prix du Désert.

Ihsan bey Tayar monté par le propriétaire, No 1.

Izzet bey, Suleik, monté par le propriétaire, No 2.

Captaine J. C. Petherick, Djelikan, monté par Quinn, No 3.

Gagné par 2 longueurs et 3 longueurs entre les 2e et 3e.

Le gagnant reçoit Pts. 230. Placés pts. 110 et 90.

Meimene arrive 3e a été disqualifié pour n'avoir pas porté le poids exact.

Deux chevaux semblent avoir particulièrement capté l'enthousiasme du public : ce sont le cheval arabe Kohélan, de S.A.R. le prince Abdoul Méjid, et la jument pur sang Vexed, de S.A. le prince Eomer Faroukh effendi.

A noter une particularité intéressante : L'acquisition de ces chevaux par leur propriétaire est toute récente. Leur première apparition sur le turf se traduit ainsi par un succès éclatant.

Ces deux chevaux étaient montés par le jockey Walls, arrivé d'Egypte, et qui s'est révélé d'une remarquable adresse.

Un incident : Deux sportsmen ont dû perdre les places qu'ils occupaient à l'arrivée, le poids porte par les jockeys ne correspondant pas au poids réglementaire.

Le pari mutuel a fait un roulement de 12 000 livres turques. C'est un brillant début et qui augure bien de la saison qui s'ouvre.

## France et Italie

Paris, 21. T.H.R.—MM. Barthou, Colrat et tous les membres de la délégation française de Génos sont arrivés dimanche à Paris. Au moment de passer la frontière, M. Barthou envoie un télégramme à M. Facta, remerciant le gouvernement italien de ses attentions et l'assurant de la fidèle amitié de la France envers le grand et noble pays italien.

## La Société des Colonies de vacances

Pour la première fois, la Société, nouvellement fondée, des Colonies de vacances, dans la communauté grecque, a rendu compte de son activité, dimanche, au Syllogue Littéraire au milieu d'une très nombreuse assistance. Le Dr Thésée Papadopoulos, président, a ouvert la séance par une allocution éloquente, exposant le but de l'œuvre. Puis M. Damaskinos a donné lecture des résultats du 1er exercice et détaillé les efforts prodigues par le conseil pour réussir à envoyer à Prinkipo et à Haïki 150 garçons et 150 filles, appartenant aux écoles communales et ayant un absolus besoin d'un changement d'air pour raffermir leur santé chancelante. Le succès a couronné heureusement cette noble entreprise. La Société a procédé, en outre à la création d'une surveillance médicale scolaire et affecté 1 000 livres annuellement à ce but. Aujourd'hui, cette association dispose d'un capital inaliénable de 2 000 livres, donations des familles Romboski-Dounia-Papadopoulos, et possède des objets mobiliers d'une valeur de 1 000 livres turques. Les recettes provenant des cotisations, donations et offrandes se sont élevées à Lts. 6 900. Les dépenses pour l'année écoulée ont été de 6 876.

Le Dr Vassiliadi a parlé ensuite des biens de la vie au grand air sur l'intelligence des enfants.

On ne saurait qu'applaudir à ces conclusions et souhaiter que l'œuvre des colonies de vacances trouve de généreux appuis auprès de tous afin qu'elle puisse accomplir sa tâche de préservation sociale.

## A LA COUR MARTIALE BRITANNIQUE

### LE PROCÈS BOURLA

Composition du tribunal : président, major Bower, membres, lieut. Crouch, lieut. Reed ; procureur-général, capit. de Freitas.

Défenseurs de l'accusé. Me Mango et Me Osman Eram.

Hier s'est déroulée, devant la cour martiale britannique siégeant à l'hôtel Krocker, à Pétra, la 4me audience du procès Bourla. Deux séances ont eu lieu, l'une le matin de 10 h. 1/2 à 1 h. 1/2 p.m. et la seconde dans l'après-midi, de 3 h à 5 h.

#### Le témoin

Angeliki Nafeloudi

Angeliki Nafeloudi était bonne au service de M. et Mme Bourla. Elle est originaire de Brousse. Elle dépose, sous la foi du serment, que, durant l'absence de M. Bourla à Paris, sa femme recevait au domicile conjugal, M. J. Carayannidis qui arrivait le soir vers 10 h. et repartait le matin, entre 2 et 4 h. Mme Bourla le recevait seule et lorsqu'il devait arriver elle avait le soin de faire lire auparavant les rideaux de la salle à manger où ils restaient. C'était, suppose le témoin, pour ne pas permettre du dehors de voir ce qui se passait à l'intérieur de la chambre. Cette même chambre avait une fenêtre intérieure qui donnait sur une cloie-voie. Près de cette fenêtre se trouvait anciennement un piano, vendu depuis et on avait mis à sa place, une chaise-longue, une sorte de dormeuse où le témoin a vu Mme Bourla et M. Carayannidis. Ici une suspension de séance est décidée. Il faut dire que l'accusé M. Bourla avait demandé au tribunal de prononcer dès le début, le huis-clos sur les relations de sa femme avec M. Carayannidis. Le procureur général s'y était opposé.

A la reprise de la séance, le huis-clos est prononcé. La salle est évacuée et le témoin continue sa déposition qui dure près d'une heure.

#### Le témoin

lieut. Paul Nicolas

A la suspension du huis-clos, on appelle le témoin Paul Nicolas. C'est un inspecteur de la police française. Il déclare connaître fort bien M. Bourla qu'il compte parmi ses meilleurs amis et dont il atteste la parfaite honnêteté.

Il ajoute qu'il est venu le voir un jour pour une autorisation de port d'armes, mais qu'il l'en dissuada parce que d'abord, cela était très difficile à obtenir et que, d'ailleurs, il n'avait aucune qualité pour donner cette autorisation.

Le témoin prête serment. Il déclare avoir soigné, il y a dix à douze ans, M. Bourla qui souffre de nervosisme aigu. Il est très sensible et de caractère très emporté. Plusieurs fois il s'est plaint au témoin de maux de tête et de divers symptômes qui firent supposer au médecin la présence d'une maladie grave. Effectivement, le malade avait eu l'avarie quatre ou cinq ans avant son mariage. Il s'était toujours soigné insuffisamment et, affirme le témoin, n'avait pas voulu, même avec lui, se soumettre à un traitement régulier, à cause précisément de son caractère nerveux. Il n'entendait pas, par exemple, permettre qu'on lui fit des piqûres ou des injections intraveineuses, se contentant d'un traitement médical général. Il faut ajouter aux conséquences de cette maladie, l'agitation nerveuse que lui créait son activité professionnelle d'homme de Bourse.

Le président. — Considérez vous M. Bourla comme un homme dangereux ?

Le témoin. — Ce n'est pas moi qui suis dangereux devant un motif suffisant pour exacerber sa nervosité.

Le président. — Est-ce un homme pouvant porter une arme sur lui ?

Le témoin. — Non. Pour ma part, je ne l'aurai jamais donné une autorisation de port d'arme.

Le président. — Pouvez-vous considérer M. Bourla comme un homme normal.

Le témoin. — Non. Pour moi, il est normal. Et même, je lui ai toujours conseillé de se soigner, les conséquences de sa maladie pouvant être graves.

Le président. — Connaissez-vous le fils de M. Bourla ?

Le témoin. — Quelque temps après la naissance de l'enfant, j'ai été appelé chez M. Bourla. Comme je constatai que l'enfant souffrait de spasmes qui pouvaient avoir une cause d'hérédité et que, d'autre part, il était nécessaire que le père me déchargeât du secret professionnel, pour que je puisse indiquer à la mère la cause possible de la maladie de l'enfant, je préférerais l'éloigner. Je conseillai cependant au père, en appelant un pédiatre, de lui dire la vérité.

Le témoin. — Connaissez-vous le fils de M. Bourla ?

Le témoin. — Quelque temps après la naissance de l'enfant, j'ai été appelé chez M. Bourla. Comme je constatai que l'enfant souffrait de spasmes qui pouvaient avoir une cause d'hérédité et que, d'autre part, il était nécessaire que le père me déchargeât du secret professionnel, pour que je puisse indiquer à la mère la cause possible de la maladie de l'enfant, je préférerais l'éloigner. Je conseillai cependant au père, en appelant un pédiatre, de lui dire la vérité.

Le témoin. — Connaissez-vous le fils de M. Bourla ?

Le témoin. — Quelque temps après la naissance de l'enfant, j'ai été appelé chez M. Bourla. Comme je constatai que l'enfant souffrait de spasmes qui pouvaient avoir une cause d'hérédité et que, d'autre part, il était nécessaire que le père me déchargeât du secret professionnel, pour que je puisse indiquer à la mère la cause possible de la maladie de l'enfant, je préférerais l'éloigner. Je conseillai cependant au père, en appelant un pédiatre, de lui dire la vérité.

Le témoin. — Connaissez-vous le fils de M. Bourla ?

Le témoin. — Quelque temps après la naissance de l'enfant, j'ai été appelé chez M. Bourla. Comme je constatai que l'enfant souffrait de spasmes qui pouvaient avoir une cause d'hérédité et que, d'autre part, il était nécessaire que le père me déchargeât du secret professionnel, pour que je puisse indiquer à la mère la cause possible de la maladie de l'enfant, je préférerais l'éloigner. Je conseillai cependant au père, en appelant un pédiatre, de lui dire la vérité.

Le témoin. — Connaissez-vous le fils de M. Bourla ?

Le témoin. — Quelque temps après la naissance de l'enfant, j'ai été appelé chez M. Bourla. Comme je constatai que l'enfant souffrait de spasmes qui pouvaient avoir une cause d'hérédité et que, d'autre part, il était nécessaire que le père me déchargeât du secret professionnel, pour que je puisse indiquer à la mère la cause possible de la maladie de l'enfant, je préférerais l'éloigner. Je conseillai cependant au père, en appelant un pédiatre, de lui dire la vérité.

Le témoin. — Connaissez-vous le fils de M. Bourla ?

Le témoin. — Quelque temps après la naissance de l'enfant, j'ai été appelé chez M. Bourla. Comme je constatai que l'enfant souffrait de spasmes qui pouvaient avoir une cause d'hérédité et que, d'autre part, il était nécessaire que le père me déchargeât du secret professionnel, pour que je puisse indiquer à la mère la cause possible de la maladie de l'enfant, je préférerais l'éloigner. Je conseillai cependant au père, en appelant un pédiatre, de lui dire la vérité.

Le témoin. — Connaissez-vous le fils de M. Bourla ?

Le témoin. — Quelque temps après la naissance de l'enfant, j'ai été appelé chez M. Bourla. Comme je constatai que l'enfant souffrait de spasmes qui pouvaient avoir une cause d'hérédité et que, d'autre part, il était nécessaire que le père me déchargeât du secret professionnel, pour que je puisse indiquer à la mère la cause possible de la maladie de l'enfant, je préférerais l'éloigner. Je conseillai cependant au père, en appelant un pédiatre, de lui dire la vérité.

Le témoin. — Connaissez-vous le fils de M. Bourla ?

Le témoin. — Quelque temps après la naissance de l'enfant, j'ai été appelé chez M. Bourla. Comme je constatai que l'enfant souffrait de spasmes qui pouvaient avoir une cause d'hérédité et que, d'autre part, il était nécessaire que le père me déchargeât du secret professionnel, pour que je puisse indiquer à la mère la cause possible de la maladie de l'enfant, je préférerais l'éloigner. Je conseillai cependant au père, en appelant un pédiatre, de lui dire la vérité.

Le témoin. — Connaissez-vous le fils de M. Bourla ?

Le témoin. — Quelque temps après la naissance de l'enfant, j'ai été appelé chez M. Bourla. Comme je constatai que l'enfant souffrait de spasmes qui pouvaient avoir une cause d'hérédité et que, d'autre part, il était nécessaire que le père me déchargeât du secret professionnel, pour que je puisse indiquer à la mère la cause possible de la maladie de l'enfant, je préférerais l'éloigner. Je conseillai cependant au père, en appelant un pédiatre, de lui dire la vérité.

Le témoin. — Connaissez-vous le fils de M. Bourla ?

Le témoin. — Quelque temps après la naissance de l'enfant, j'ai été appelé chez M. Bourla. Comme je constatai que l'enfant souffrait de spasmes qui pouvaient avoir une cause d'hérédité et que, d'autre part, il était nécessaire que le père me déchargeât du secret professionnel, pour que je puisse indiquer à la mère la cause possible de la maladie de l'enfant, je préférerais l'éloigner. Je conseillai cependant au père, en appelant un pédiatre, de lui dire la vérité.

Le témoin. — Connaissez-vous le fils de M. Bourla ?

Le témoin. — Quelque temps après la naissance de l'enfant, j'ai été appelé chez M. Bourla. Comme je constatai que l'enfant souffrait de spasmes qui pouvaient avoir une cause d'hérédité et que, d'autre part, il était nécessaire que le père me déchargeât du secret professionnel, pour que je puisse indiquer à la mère la cause possible de la maladie de l'enfant, je préférerais l'éloigner. Je conseillai cependant au père, en appelant un pédiatre, de lui dire la vérité.

Le témoin. — Connaissez-vous le fils de M. Bourla ?

Le témoin. — Quelque temps après la naissance de l'enfant, j'ai été appelé chez M. Bourla. Comme je constatai que l'enfant souffrait de spasmes qui pouvaient avoir une cause d'hérédité et que, d'autre part, il était nécessaire que le père me déchargeât du secret professionnel, pour que je puisse indiquer à la mère la cause possible de la maladie de l'enfant, je préférerais l'éloigner. Je conseillai cependant au père, en appelant un pédiatre, de lui dire la vérité.

Le témoin. — Connaissez-vous le fils de M. Bourla ?

Le témoin. — Quelque temps après la naissance de l'enfant, j'ai été appelé chez M. Bourla. Comme je constatai que l'enfant souffrait de spasmes qui pouvaient avoir une cause d'hérédité et que, d'autre part, il était nécessaire que le père me déchargeât du secret professionnel, pour que je puisse indiquer à la mère la cause possible de la maladie de l'enfant, je préférerais l'éloigner. Je conseillai cependant au père, en appelant un pédiatre, de lui dire la vérité.

Le témoin. — Connaissez-vous le fils de M. Bourla ?

Le témoin. — Quelque temps après la naissance de l'enfant, j'ai été appelé chez M. Bourla. Comme je constatai que l'enfant souffrait de spasmes qui pouvaient avoir une cause d'hérédité et que, d'autre part, il était nécessaire que le père me déchargeât du secret professionnel, pour que je puisse indiquer à la mère la cause possible de la maladie de l'enfant, je préférerais l'éloigner. Je conseillai cependant au père, en appelant un pédiatre, de lui dire la vérité.

Le témoin. — Connaissez-vous le fils de M. Bourla ?

Le témoin. — Quelque temps après la naissance de l'enfant, j'ai été appelé chez M. Bourla. Comme je constatai que l'enfant souffrait de spasmes qui pouvaient avoir une cause d'hérédité et que, d'autre part, il était nécessaire que le père me déchargeât du secret professionnel, pour que je puisse indiquer à la mère la cause possible de la maladie de l'enfant, je préférerais l'éloigner. Je conseillai cependant au père, en appelant un pédiatre, de lui dire la vérité.

## La Bourse

Cours des fonds et valeurs  
22 mai 1922

tournés par la Maison de Banque  
**PSALTY FRERES**

**COURS DES MONNAIES**

L'Or	688
Banque Ottomane	345
Livres Sterling	680
Francs Français	276
Lires Italiennes	156
Drahimes	88
Dollars	151
Lei Roumaine	20
Marks	10
Oubourdes Autrichiennes	1140
LVA's	22

**COURS DES CHANGES**

New-York	683
Londres	685
Paris	7 25
Genève	3 43
Rome	18 70
Athènes	190
Berlin	5000
Vienne	89 50
Sofia	21
Bucarest	1 68
Amsterdam	34
Prague	34

**OBLIGATIONS**

Turc Unifié 4% ojo	Liq.
Lots Turcs	102
Intérieur 5% ojo	10 45
Anatolie I & II 4 1/2% ojo	15
III	9 80
Eaux de Scutari 5% ojo	9 80
Port Haïdar Pacha 5% ojo	20 25
Quâis de Consipie 4% ojo	20 25
Tunnel 5% ojo	4 80
Tramways 5% ojo	4 60
Électricité 5% ojo	4 60

**ACTIONS**

Anatolie 60% ojo	Liq.
Assn. Génér. de Consipie	
Balla-Karaïdah	
Banq. Imp. Ottomane	
Brasser. Réunies (actions)	
(Bons)	
Ciments Réunis	
Dereos (Eaux de)	
Drogueuse Centrale	
Héritière	
Kassandra Ordinaire	
Privil.	
Minoterie l'Union	
Régie des Tabacs	
Tramways	
Jouissance	
Valeurs étrangères	

**OBLIGATIONS A LOTS**

Credit Fonc. Egypt. 1888 frs

1893

1911

Bang. N. de Grèce 1880

1904 Ltq

1912

—	—
—	—
—	—
—	—

—	—
—	—
—	—
—	—

—	—
—	—
—	—
—	—

—	—
—	—
—	—
—	—

—	—
—	—
—	—
—	—

—	—
—	—
—	—
—	—

—	—
—	—
—	—
—	—

—	—
—	—
—	—
—	—

—	—
—	—
—	—
—	—

—	—
—	—
—	—
—	—

—	—
—	—
—	—
—	—

—	—
—	—
—	—
—	—

—	—
—	—
—	—
—	—

—	—
—	—
—	—
—	—

—	—
—	—
—	—
—	—

—	—
—	—
—	—
—	—

—	—
—	—
—	—
—	—

—	—
—	—
—	—
—	—

—	—




<tbl\_r cells="2" ix="4" maxcspan="1" maxrspan="1



**PRENEZ GARDE!**  
Vous risquez votre santé en vous adressesant n'importe où.  
Pour ARTICLES D'HYGIÈNE en caoutchouc-sole indestructible allez directement au seul dépôt spécial de moyens de préservation intime.  
Succursale de la maison parisienne

**J. ROUSSEL**  
Péra, Place du Tunnel  
Demandez le catalogue illustré gratuit



**Conseil d'Administration de la Dette Publique Ottomane**

**AVIS**

Le 31<sup>me</sup> tirage des obligations des Chemins de Fer de la Turquie d'Europe (Lots Turcs) sera effectuée en deux séances publiques, les 24 et 27 Mai 1922 à 10 heures a.m., dans le local de la Dette Publique Ottomane, à Constantinople, avec le concours des délégués du Ministère des Finances, du Ministère des Travaux Publics et de la Banque Impériale Ottomane.

Conspile, le 1er Mai 1922.

**A LOUER**

Deux vastes dépôts sis à Scutari (Pacha Liman) au bord de la mer.  
S'adresser à M. D. Stavropoulos, Merkez Rihim Han, 2me étage, Galata.

(924-20)

**Services des îles des Princes**

Horaire du mois de mai

Du pont : 8 h. 30 (direct pour Prinkipo); 10 h. (avec Cadikey); 3 h. 30; 5 h. 45 (Proti et Prinkipo); 5 h. 45 (Antigoni Halki); 6 h. 45 (avec Cartal et Pendik); 8 h.

De Prinkipo : 6 h. 30; 7 h. 15 (de Pendik à 6 h. 30); 8 h. (avec Proti seulement) 8 h. 15 (de Halki avec Antigoni); 10 h.; 4 h. 45 (de Pendik à 4 h.); 6 h. (avec Cadikey).

En outre, un vapeur part de Pendik à 7 h. 55 pour Cartal, Maltép et Djadé-Bostani, avec retour du pont le soir à 6 h.

Service du dimanche

Du pont : 9 h. (avec Cadikey); 10 h. (avec Cadikey, Cartal et Pendik); 1 h. 30 (Cadikey, Proti, Prinkipo); 1 h. 30 (Cadikey, Antigoni, Halki); 5 h. 7 h. (avec Cartal, Pendik); 9 h.

De Prinkipo : 6 h. 30; 7 h. 30 (6 h. 15 de Pendik); 8 h. 15; 9 h.; 5 h.; 7 h.; 8.45 (7.30 de Pendik).

En outre, un vapeur part à 7.45 pour le pont de Pendik en faisant la côte d'Asie et il retourne le soir avec départ du pont 25 heures.

Prière à nos correspondants de n'écrire que sur un seul côté de la feuille

FEUILLET DU « BOSPHORE » (N. 17)

**LA BOUTEILLE DE WHISKY**

ROMAN PAR

RENE BIZET

(Suite)

**DEUXIÈME PARTIE**  
**VIII**

La Vieille Anna

C'était ainsi qu'elle avait toujours imaginé son existence. C'était dans cette douceur qu'elle avait passé ses premières années... Le bonheur promis aux âmes simples palpitait dans ce logis, régulier, sans fièvre, comme un cœur sain.

Tu viendras donc habiter avec moi, mon enfant, lui dit sa tante ; j'attend mon frère, il n'est plus là.

**JEAN SOFIANOS**

Marchand Tailleur

- 6 - PERA, PLACE TUNNEL - 6 -

Etoffes de toute dernière nouveauté  
ANGLAIS et FRANÇAIS

Coupe anglo-américaine de premier ordre

BIEN AJUSTÉE

TRAVAIL SOIGNÉ

PRIX RÉDUIT

**Corps d'occupation français de Constantinople**

Service de l'Intendance militaire

**Avis d'adjudication**

Jusqu'au 30 mai 1922, 12 heures, il sera reçu par le Sous-Intendant Divisionnaire (Stamboul, rue Mahmoudieh) des offres pour la fourniture de : deux mille (2000) quintaux métriques d'avine et cinq cents (500) quintaux métriques d'orge.

Le cahier des charges régissant ces fournitures peut être consulté aux bureaux de la Sous-Intendance (Stac houl, Rue Mahmoudieh) tous les jours (sauf le dimanche) de 9 heures à 11 h. et de 14 h. à 15 heures.

Constantinople, le 4 Mai 1922.

Le Sr Intendant Militaire  
Divisionnaire DIDIER

Les complets de vêtements  
RAFFINÉ exécutés avec les étoffes de la plus haute fantaisie, sont d'une ligne impeccable, recherchée par tous les hommes élégants.

**Les costumes de SPORT**

RAFFINÉ sont la spécialité de la maison, et la perfection qu'elle a atteint dans cette branche justifie son renom.

Deurt-Vol Azl, en face du Khédivial Palace, Grand'Rue de Péra

**BANQUENATIONALE DE TURQUIE**

FONDÉE EN 1909

Capital.... Lstg 1.000.000

Siège Central à CONSTANTINOPLE  
GALATA Union Han, Rue Voivoda  
Téléph. Péra 3010-3013 (quatre lignes)  
Succursale de STAMBOL

STAMBOL, Renadji Han.  
En face du Bureau Central des Poste  
Téléph. St. 1205-1206 (deux lignes)

BUREAU DE PERA  
Rue Cabristan,  
en face du Péra-Palace Hôtel  
Téléphone Péra 111

SUCCURSALE DE SMYRNE  
Les Quais, Smyrne  
AGENCE DE PANDERMA  
Grand'Rue de la Municipalité

Agence de Londres  
50 Cornhill E. C. 3

La Banque Nationale de Turquie, qui s'occupe de toutes les opérations de banque, agit en étroite coopération avec la British Trade Corporation (société privée anglaise),

Les bureaux de GALATA et PERA mettent en location à des conditions avantageuses des salles parfaitement, de diverses dimensions, installées dans une chambre forte.

**Location de Coffres-Forts (SAFES)**

Déposez vos objets précieux dans la chambres-fortes des plus modernes de la nouvelle AGENCE à PERA de la BANQUE D'ATHENES pour les mettre à l'abri du VOL et de l'INCENDIE.

Service tous les jours de 9 h. 30 a.m. jusqu'à 10 h. p.m. excepté les Dimanches.

Téléphone : Péra 3041.

**Offres et Demandes**

A louer deux belles chambres meublées avec mobilier de luxe pour célibataire seul. S'adresser à l'administration du journal le matin de 10 h. à 5 p.m.

**TROUVE** dimanche soir au Ciné-Magic un sac de dame. S'adresser maison Djedmedjish, Djidé Sok-k No 42, Pancaldi.

**Perdu** entre la rue Tophané et Karakuy, deux paquets contenant des chèques dollars n'ayant aucune valeur, pour celui qui les a trouvés. Il est prié de les rapporter contre bonne récompense chez l'agent de change M. Basilio Hoopoulos, Rue de la Banque Galata No 1.

**Théâtre Olympia** à louer pour Cine-carré ou cabaret avec installation complète prêt à être exploité. Long bail.

S'adresser à la Direction du Nouveau Théâtre.

938-8

**A louer Villa** composée de 6 chambres meublées située à San Stefano près de la ligne du chemin de fer du côté de Makrakey s'adresser à la Villa rue Baharié, No 5.

**Veuve russe**, connaissant fort bien le français, l'anglais et l'allemand, demande des leçons et pourrait se placer dans famille de bonne recommandation. S'adresser au journal sous les initiales A.B.

**Appartement** meublé ou non meublé à louer entre Agha Hamam et Péra, bien aéré, électrique, eau. S'adresser au dessus du Tunnel Métro Han au 1er étage No 10.

Gérant Djemil Siouffi, avec

Vous avez raconté l'histoire à quelqu'un qui vous a suggéré cette démarche. Dites la vérité.

— Peut-être !

— Vous avez trahi mon secret, notre secret, c'est une achete!

Il marchait de long en large, dans la pièce, les mains dans ses poches, élevait la voix, avait dans son allure, d'ordinaire timide, une grossièreté qu'Eléna ne lui connaissait point.

— Pas de grands mots, je vous prie, cria-t-il. Vous vous obstinez dans vos idées de l'autre monde. Ce sont des enfantillages. Il y a à Yellow River, une bouteille de whisky dans les champs, qui vaut des milliers. Elle ne vous appartient plus. Vous la refusez. J'ai bien le droit... Je me demande même pourquoi j'ai besoin de solliciter votre permission !

— Vous mentez, Peter, ce n'est pas mon autorisation que voulez C'est à des renseignements. On vous envoie, près de moi, parce qu'on vous sait mon ami. Vous faites une besogne d'aventurier.

— Vous mentez, Peter, ce n'est pas mon autorisation que voulez C'est à des renseignements. On vous envoie, près de moi, parce qu'on vous sait mon ami. Vous faites une besogne d'aventurier.

— Vous mentez, Peter, ce n'est pas mon autorisation que voulez C'est à des renseignements. On vous envoie, près de moi, parce qu'on vous sait mon ami. Vous faites une besogne d'aventurier.

**BRIQUES CREUSES**

de qualité supérieure provenant des Fabriques de Myriofoito de E. D. LAYAS, Galata, Féménédjiler Sou Iskelessi, No 108. Téléph. Péra 2385.

**BANQUE COMMERCIALE DE LA MEDITERRANEE**

Capital francs : 30,000,000

Siège Social à Paris : 99 Rue des Petits-Champs.

Siège de Galata : Rue Voivoda No 27-35.

Agence de Stamboul : Baghtché-Capou No 15-17.

Dépot spécial des marchandises : Tahta-Calé No....

Toutes affaires de Banque

Service avantageux pour la caisse d'épargne

Location de Safes à Galata et à Stamboul  
dans des chambres fortes de toute sécurité

Désignation	Prix Pst. l'Oq	Désignation	Prix Pst. l'Oq
Farines étrangères 1 <sup>re</sup> qualité	21.—	Savon extra extra (Kultché).	38.—
2me	17.—	indigène extra.	34.—
Farines indigènes 1 <sup>re</sup> qualité	19.—	Beurre de Trébizonde 1 <sup>re</sup> qualité	180.—
2me	15.—	2me	—
Riz Américain Blourou.	34.—	Américain 1 <sup>re</sup>	64.—
Espagne	26.—	2me	60.—
Siam	23.—	3me	—
anglais 1 <sup>re</sup>	18.—	Fromage blanc (Rouménie) 1 <sup>re</sup> q.	95.—
2me	—	2re q.	80.—
Macaroni Indigène 2 <sup>me</sup> qual.	31.—	touloum	—
de semoule	34.—	Olivs Indigènes 1 <sup>re</sup> qualité.	38.—
Haricots Tchali. 1 <sup>re</sup> qualité.	18.—	2me	28.—
2me	15.—	Pétrole Américain 1 <sup>re</sup> qualité	26.—
de Trébizonde	11.—	Roumanie en vrac	12.50
Horoz	17.—	Batum « Deukmè »	12.50
de Roumanie	11.—	Américain II Stork	18.—
Pommes de terre (Marseille)	15.—	Sei de table.	10.—
» (Ada-Bazar)	14.—	Viande de mouton kivirdjik.	112.—
petites	9.—	Daglitz	112.—
(Italie)	—	Karaman	112.—
Sucré en p. crist. (Hollande)	37.—	Daglitz et Car. 2e	102.—
» (Java)	35.—	3e	90.—
» (Américain)	35.—	Kivirdjik. 2e	102.—
cubes Holland	46.—	Lait pur.	86.—
» Belge	46.—	Tahin Helyassi 1 <sup>re</sup>	50.—
carrés	39.—	Tahin Helyassi 2me Patika.	—
Huile d'olive extra extra	78.—	Oignons grands.	14.—
1 <sup>re</sup> qualité	73.—	Alexandrie	13.—
2me	67.—	Charbon de bois de Rouménie aux dépôts l'ocque	7.—
Gulladja	75.—	Charbon de bois de Rouménie dans les quartiers l'ocque	7.50
Bois de chaufi sec coupé l'ocque	2.50	Charbon de bois Anatolie aux dépôts l'ocque	6.—
hum.	2.—	Charbon de bois Anatolie dans les quartiers l'ocque	6.50